

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi  
10 mai 2011 à 20h00 à la caserne de Breckenridge, située au 1491 route 148, Pontiac à  
laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger  
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et une plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h05.

**PAROLE AU PUBLIC**

- |                     |   |
|---------------------|---|
| Diane Lacasse       | - Vitesse sur Westbrook<br>- Fils téléphoniques brisés<br>- Épandage de calcium   |
| Kelvin Prosyk       | - Remise d'un document – tour vidéotron<br>- Rester en dehors du périmètre tracé  |
| Pierre Robillard    | - Réaffirme sa vision d'avoir de bons règlements et<br>de les faire appliquer.<br>Le maire l'informe qu'il y aura des consultations<br>publiques                        |
| Marie-Claude Pineau | - Avoir de bons règlements<br>- Voir la jurisprudence   |
| Denis Dubé          | - Avis ebullition 1 fois par semaine<br>- Augmenter les publications du bulletin<br>- Règlement de nuisances – procédures application<br>- Dépôt des mémoires nuisances |
| Jamie Reid          | - Pourquoi les conseillers Coyle et Amyotte n'ont<br>pas assisté à la rencontre.<br>Les conseillers expliquent leur point de vue  |
| Wayne Harris        | - Pavage Braun  |

**11-05-662-1**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 avril et celui de la séance spéciale du 19, 2011
- 5. Administration**
  - 5.1 Transferts budgétaires
  - 5.2 Liste des factures à payer
  - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.4 Liste des engagements pour le mois de mai
  - 5.5 Règlement – établissant le traitement des élus municipaux
  - 5.6 Dépenses incompressibles – ajouts de contrats
  - 5.7 Rencontres avec des groupes d'intérêt
  - 5.8 Renouvellement – adhésion – Loisirs Sport Outaouais

- 5.9 Municipalité c. Northern Watertek
- 5.10 Demande d'exemption de taxes – Maison de la famille
- 5.11 Poste cadre – directrice générale adjointe – responsable des achats – biens et services
- 5.12 Surcharge de travail – employés cols blancs
- 5.13 Centre médical
- 5.14 Politique d'achat
- 5.15 Travaux – centre administratif
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Organigramme – service d'incendie
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Réfection – chemin Stanton et Murray
  - 7.2 Avis de motion – annuler règlements 06-10 et 08-10
  - 7.3 Paiement de l'asphalte - chemins Cedarvale et Panorama
  - 7.4 Chemins de tolérance – projets spéciaux (détails à suivre)
  - 7.5 Bâtiment – Centre Albert Kennedy
  - 7.6 Réfection – chemin de la Montagne
  - 7.7 Plans devis – estimés chemin Braun et projet Lusk
  - 7.8 Garde-fou – chemin de la Montagne
- 8. Hygiène du milieu**
  - 8.1 Expertise – forage – rivière Quyon – conduite d'eau
  - 8.2 Disposition de pneus de 48 po. et plus – Éco-centre
  - 8.3 Grille de tarifs – Éco-centre
  - 8.4 Expertise – forage – rivière Quyon – conduite d'eau
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Règlement de nuisances – consultations publiques
  - 9.2 Billets de courtoisie – règlements 04-07 et 176-01
  - 9.3 Projet de lotissement – 330 chemin Bradley – Harold Nugent
  - 9.4 Infractions – nuisances - 4700 Foran
  - 9.5 Règlement sur les dérogations mineures
  - 9.6 Règlement de nuisances – comité
- 10. Loisirs et culture**
  - 10.1 Aide financière – Association des Artistes du Pontiac
  - 10.2 Ligue de hockey mineure
  - 10.3 Camp d'été pour enfant ayant des besoins particuliers
- 11. Divers**
  - 11.1
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux; b) Procès-verbal du C.C.U. du 18 avril 2011
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
  - 13.1 Registre de correspondance du mois d'avril 2011
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
 Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouts :**
  - 5.16 Mandat – Consultant en administration publique
  - 10.4 Aide financière – Association récréative et sportive de Quyon
- Retraits :**
  - 9.3 Projet de lotissement – 330 chemin Bradley – Harold Nugent

Adoptée

**11-05-663**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCES REGULIERE DU  
12 AVRIL ET CELUI DE LA SEANCE SPECIALE DU 19 AVRIL 2011**

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 avril et celui de la séance spéciale du 19 avril 2011.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

**11-05-664**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (Mai 2011)**

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **24 175,00 \$**.

Adoptée

**11-05-665**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **67 708,28\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 27 avril 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Le conseiller Roger Larose vote contre car il croit qu'il faudrait demander des appels d'offres.

Adoptée sur division

**11-05-666**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **281 967,96 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 28 avril 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**11-05-667**

**LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE MAI 2011**

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **108 433,09 \$** taxes incluses.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

**11-05-668**

**RÈGLEMENT 02-11**

**Règlement établissant le traitement des élus municipaux**

CONSIDÉRANT QUE le traitement des élus municipaux de Pontiac n'a pas été significativement ajusté depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail des élus est de plus en plus lourde;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur le traitement des élus permet à une municipalité d'établir la rémunération des élus;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné par le maire M. Edward McCann le 18 janvier 2011;

En conséquence il est

Proposé par Edward McCann  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

Et résolu qu'il soit statué et ordonné ce qui suit à savoir :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2- Tous les règlements précédents concernant le traitement des élus sont par la présente, remplacés par le présent règlement 02-11.

Article 3- Le Maire recevra un traitement fixé à \$36,000 par année et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit 3 000,00 \$ mensuellement.

Article 4- Les conseillers recevront un traitement de \$12,000 par année et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit 1 000,00 \$ mensuellement.

Article 5- Le Maire suppléant sera nommé par le Maire et remplace celui-ci en son absence ou si le Maire est incapable d'agir. Lorsque le Maire suppléant remplacera le Maire pour une période de 30 jours consécutifs, ou plus, celui-ci recevra un salaire équivalent à celui du Maire, au prorata du total des journées ou aura duré le remplacement. A titre d'exemple, si le remplacement dure 31 jours, le Maire suppléant recevra 31/365 de \$36,000. Il est entendu que cette somme est en remplacement de sa rémunération de conseiller et ne s'ajoute pas à celle-ci.

Article 6- Le versement du traitement des élus se fera le 1<sup>er</sup> jour de chaque mois pour le mois courant.

Article 7- Le traitement des élus sera indexé chaque année à 75% du taux de l'indice des prix à la consommation tel que publié par Statistiques Canada au 31 décembre de l'an précédent.

Article 8- Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Les conseiller Roger Larose et Brian Middlemiss votent contre la résolution.

Adoptée sur division

**11-05-669**

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – CONTRAT GROUPE A.S.T.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un contrat annuel avec le Groupe A.S.T. pour le mandat de représentation et intervention auprès de la CSST;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le contrat avec le Groupe A.S.T. pour la représentation et intervention auprès de la CSST soit inclus à la liste des dépenses incompressibles.

Adoptée

**11-05-670**

**RENCONTRE AVEC DES GROUPES D'INTÉRÊT**

CONSIDÉRANT QUE les citoyens forment parfois des groupes d'intérêt ou de travail pour discuter de sujets qui concernent la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces regroupements de citoyens ont à cœur le bon fonctionnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les élus sont à l'écoute des citoyens et participent à certaines rencontres;

CONSIDÉRANT QUE la participation aux rencontres des groupes d'intérêt ou de travail est de la responsabilité des élus et non pas celui des employés, sans avoir au préalable obtenu une autorisation;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à tous les employés de s'abstenir de participer à toute rencontre de groupe de citoyens, sauf s'ils sont mandatés par résolution du conseil ou à la demande du maire.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

**11-05-671**

**COTISATION À LOISIRS SPORTS OUTAOUAIS**

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie la somme de 1 973,74 \$ (taxes incluses) pour l'adhésion à titre de membre de Loisirs Sports Outaouais.

Adoptée

**11-05-672**

**MUNICIPALITÉ c. NORHTERN WATERTEK**

CONSIDÉRANT les délais engendrés par la prise d'action au civil contre un tiers;

CONSIDÉRANT les chances de réussite très limitées dans une action de cette sorte au civil;

CONSIDÉRANT les coûts appréciables en cause sans garantie de succès;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité avise notre aviseur légal Me Michel Lafrenière et la firme Mazerolle et Lemay que nous cessons toute demande d'action au civil auprès de Northern Watertek.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Edward McCann  
Inès Pontiroli  
Dr Jean Amyotte  
Lynne Beaton

CONTRE

Jim Coyle  
Brian Middlemiss  
Roger Larose

Adoptée sur division

**11-05-673**

**DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES – MAISON DE LA FAMILLE**

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Maison de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille à Quyon bénéficie d'une exemption de taxes foncière;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac avise les responsables de la Maison de la Famille à Quyon que la demande d'exemption de taxes autres que les taxes foncières est refusée.

Adoptée

**11-05-674**

**POSTE CADRE – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE – RESPONSABLE  
DES ACHATS – BIENS ET SERVICES**

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale adjointe pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT la surcharge de travail causée par cette situation;

CONSIDÉRANT les nouvelles normes concernant les appels d'offres publiques imposées par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT la quantité d'achats de biens et services dans les opérations journalières de la municipalité principalement au niveau du département des travaux publics effectués par Mme Chantal Beaudoin;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles au budget d'opération et que le sujet a été discuté lors de la préparation du budget 2011;

POUR CES MOTIFS,

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE, sous recommandation du directeur général et du directeur des travaux publics, la municipalité nomme Mme Chantal Beaudoin, directrice générale adjointe et responsable des approvisionnements et services (incluant le site internet).

Il est entendu que ce poste est non syndiqué et que la nomination est pour une période minimale de 3 mois. Le directeur général est autorisé à négocier la rémunération et les avantages, le tout basé sur les conditions existantes des autres cadres déjà en place.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général est autorisé à combler, sur une base intérimaire, le poste de commis de bureau laissé vacant par la nomination de Mme Beaudoin.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Dr Jean Amyotte	JimCoyle
Lynne Beaton	Roger Larose
Inès Pontiroli	Brian Middlemiss
Edward McCann	

Adoptée sur division

**11-05-675**  
**SURCHARGE DE TRAVAIL – COLS BLANCS**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à procéder à l'engagement d'un employé col blanc supplémentaire pour une période maximale de 16 semaines pour des travaux cléricaux.

Les conditions édictées à la convention collective s'appliquent.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Dr Jean Amyotte  
Jim Coyle  
Lynne Beaton  
Brian Middlemiss  
Inès Pontiroli

CONTRE

Roger Larose

Adoptée sur division

**11-05-676**

**CENTRE MÉDICAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac souhaite augmenter le niveau de services médicaux dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS du Pontiac est allé en appel d'offres publique pour un nouveau centre médical à l'intérieur des limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE souhaite voir une clinique de consultation sans rendez-vous opérer dans les limites de la municipalité;

Il est

Proposé par Edward McCann  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac renouvelle son offre pour son implication financière dans l'établissement d'une clinique de consultation sans rendez-vous au sein du centre médical à la CSSS du Pontiac. L'implication proposée est semblable à la proposition émise en 2009 et entrera en vigueur en 2012.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Inès Pontiroli  
Brian Middlemiss  
Lynne Beaton  
Jim Coyle  
Dr Jean Amyotte

CONTRE

Roger Larose

Adoptée sur division

**11-05-677**

**POLITIQUE D'ACHAT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit être transparente dans son processus d'achat;

CONSIDÉRANT QUE chaque commerce opérant légalement à Pontiac devrait avoir l'opportunité de soumettre des prix pour l'achat de biens ou de services requis par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à part les situations urgentes, il serait normal que les commerces locaux aient la chance de soumissionner pour la fourniture de biens et services et, dans le cas de réparations mécaniques, que les services offerts incluent obligatoirement les pièces;

Il est

Proposé par  
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac confie au directeur général la responsabilité d'instituer un système d'appel d'offres afin que les commerces locaux opérant légalement à Pontiac aient l'opportunité de soumettre des prix pour tout achat de biens et services disponibles dans la municipalité et qui représente une dépense supérieure à 500,00 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE des preuves de ces appels d'offres soient conservées selon la loi.

#### AMENDEMENT

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la voirie possède une délégation de pouvoir d'achat de 500,00 \$ par jour;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général (ou DGA en l'absence de celui-ci), possède une délégation de pouvoir d'achat de 2 500,00 \$ par jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède certains équipements ou véhicules spécialisés;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU :

- QUE le directeur de la voirie puisse, lorsque celui-ci le juge nécessaire, utiliser sa délégation sans appel d'offres. Toutefois, il devra s'assurer de distribuer les dépenses de façon juste et équitable au sein des commerçants de la municipalité.
- QUE le directeur de la voirie puisse, lorsque celui-ci le trouve nécessaire, et que le directeur général (ou DGA en l'absence de celui-ci) est en accord, utiliser leurs délégations de pouvoir d'un montant maximal de 3 000,00 \$ sans appels d'offres. Toutefois, il devra s'assurer de distribuer les dépenses de façon juste et équitable au sein des commerçants de la municipalité.
- QUE le directeur général (ou le DGA en l'absence de celui-ci) puisse lorsqu'il le juge nécessaire, utiliser sa délégation sans appel d'offres.
- QUE, pour les équipements ou véhicules spécialisés, les mêmes critères s'appliquent. Cependant, lorsque le directeur de la voirie, le directeur général ou le directeur général adjoint le juge nécessaire, les achats ou réparations pourront être effectués hors de la municipalité et lorsque le montant sera supérieur à 3 000,00 \$, l'autorisation du conseil sera nécessaire.
- QUE la municipalité de Pontiac confie au directeur général la responsabilité d'instituer un système d'appel d'offres afin que les commerces locaux opérant légalement à Pontiac aient l'opportunité de soumettre des prix pour tout achat de biens et services disponibles dans la municipalité et qui représente une dépense supérieure à 500,00 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE des preuves de ces appels d'offres soient conservés selon la loi.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Brian Middlemiss	Roger Larose
Inès Pontiroli	
Jim Coyle	
Lynne Beaton	
Dr Jean Amyotte	

Adoptée sur division

**11-05-678**

**TRAVAUX – CENTRE ADMINISTRATIF ET AUTRE**

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à demander un minimum de 3 prix pour les travaux suivants :

1.    Bacs a fleurs – stationnement
2.    Peinture – toiture – garage – moulin
3.    Peinture toiture – ancienne partie – centre récréatif
4.    Toiture bibliothèque de Luskville
5.    Façade de brique – Hôtel de ville
6.    Acrylique – Hôtel de ville
7.    Aménagements extérieures – Hôtel de ville
8.    Tapis – ancienne partie – Hôtel de ville
9.    Aménagements – bureaux – directeur des travaux publics

Adoptée

**11-05-679**

**MANDAT – CONSULTANT EN ADMINISTRATION PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE des événements hors de son contrôle empêche M. Pierre Ricard de s'acquitter de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis-Philippe Mayrand agit à titre de consultant en administration publique;

Il est

Proposé par  
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité abroge la résolution #11-04-656 et confie à M. Louis-Philippe Mayrand le mandat de consultant pour une somme maximale de 6 000,00 \$ au tarif de 60 \$ / heure (taxes en sus) plus déplacements, pour le mandat d'étude et de recommandation de notre structure administrative, tel que discuté.

Le conseiller Jean Amyotte demande que la résolution soit retirée et représentée à la prochaine réunion.

Retirée

**11-05-680**

**ORGANIGRAMME – SERVICE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT la présentation, par le directeur du service des incendies par intérim, M. Claude Fortin, de l'organigramme pour le service des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE cet organigramme correspond aux attentes et réalités de notre municipalité et est conforme aux demandes du schéma de couverture de risques ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'organigramme tel que proposé par le directeur du service des incendies, M. Claude Fortin, notamment les nominations suivantes :

1. M. Mario Allen, chef aux opérations
2. M. Guy Marcotte, préventionniste
3. M. Serge Laforest, capitaine secteur ouest
4. M. Chris Davis, capitaine secteur est

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les 4 postes de lieutenant est-ouest jour-soir fassent l'objet d'une recommandation de la part du directeur du service des incendies, M. Fortin après entrevues et examens auprès des candidats intéressés dans la brigade.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Inès Pontiroli	Brian Middlemiss
Dr Jean Amyotte	Roger Larose
Jim Coyle	
Lynne Beaton	

Les conseillers Brian Middlemiss et Roger Larose votent contre la résolution. Brian Middlemiss est d'avis que les personnes nommées n'ont pas la formation requise et Roger Larose est d'avis que le conseil devrait rencontrer Guy pour l'aviser.

Adoptée sur division

**11-05-681**

**RÉFECTION – CHEMINS STANTON ET MURRAY**

CONSIDÉRANT QUE les chemins Stanton et Murray ont subi de lourds dommages pendant la réparation du pont de la rue Egan;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec procédera à des travaux de scarification sur la route 148 dans le secteur Quyon;

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au M.T.Q. de disposer du matériel de scarification provenant de la route 148 au profit de la municipalité et qu'il soit épandu sur les chemins Stanton et Murray.

Adoptée

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Dr Jean Amyotte à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil l'annulation du règlement 06-10 concernant le pavage de Cedarvale et du règlement 08-10 concernant le pavage de Panorama & McCaffrey.

**11-05-682**

**PAIEMENT DE L'ASPHALTE – CHEMINS CEDARVALE ET PANORAMA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité annulera les règlements 06-10 et 08-10 concernant le paiement par l'ensemble des citoyens, de la moitié des coûts pour l'asphaltage des chemins Cedarvale et Panorama ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de payer ces montants à même les fonds municipaux ;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie les sommes qui avaient été prévus au règlement 06-18 et 08-10 pour payer la moitié de l'asphaltage des chemins Cedarvale et Panorama, à même le surplus général au montant de 63 792,86 \$ pour Cedarvale et de 41 090,94 \$ pour Panorama-McCaffrey.

Adoptée

**11-05-683**

**CHEMINS DE TOLÉRANCE – PROJETS SPÉCIAUX**

CONSIDÉRANT les demandes reçues de la part des associations pour les projets spéciaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

Il est

Proposé par        Inès Pontiroli  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte les demandes suivantes dans le cadre des projets spéciaux de chemins de tolérance :

1. Association du chemin Kennedy	2 000,00 \$
2. Association des propriétaires de la Baie Noire	4 500,00 \$
<i>Conditionnel à la production de 2 documents : approbation des travaux par M. Lebrun et une lettre de Mme Huppé acceptant les travaux</i>	
3. Association de la plage Bélisle	10 000,00 \$
	<hr/>
	16 500,00 \$

Adoptée

**11-05-684**

**PLANCHER – CENTRE ALBERT KENNEDY**

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande 3 prix pour chacune des options suivantes concernant le plancher du centre Albert Kennedy :

1. Pose de contreplaqué et tuile commerciale et base de caoutchouc (baseboard);
2. Réfection du plancher de bois franc actuel et sablage et vernis.

Le tout pour être soumis ultérieurement au conseil.

Adoptée

**11-05-685**

**RÉFECTION – CHEMIN DE LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT le besoin de réfection du chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que Gatineau et Chelsea puissent participer à un projet global de réfection;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir une volonté politique pour réaliser ce projet;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité initie une rencontre entre les élus (maires et conseillers) concernés, afin de vérifier l'intérêt de chacune des parties à participer à un projet commun de réfection du chemin de la Montagne.

Adoptée

**11-05-686**

**PLANS DEVIS – ESTIMÉS CHEMIN BRAUN ET PROJET LUSK**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de considérer de paver le chemin Braun et les chemins du projet Lusk;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à M. Marc Lavigne de fournir un estimé détaillé et une liste des travaux à effectuer en vue du pavage des chemins Braun, partie de Crégheur, Croissant Yvan, Croissant Bradley, Croissant Lusk et Kerr.

Adoptée

**11-05-687**

**GARDE-FOU – CHEMIN DE LA MONTAGNE**

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au directeur des travaux publics de préparer et publier un appel d'offres pour l'achat et l'installation d'un garde-fou sur le chemin de la Montagne.

AMENDEMENT

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au directeur des travaux publics de préparer un estimation pour l'achat et l'installation d'un garde-fou sur le chemin de la Montagne.

Adoptée

Le conseiller Brian Middlemiss déclare le conflit d'intérêt et qui la table à 22h12.

**11-05-688**

**EXPERTISE – FORAGE DIRECTIONNEL – RIVIÈRE QUYON**

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de forage directionnel refusent de travailler sans avoir au préalable un rapport technique préparé par un ingénieur;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence de procéder aux travaux relatifs au déplacement de la conduite qui traverse la rivière Quyon;

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de service de EXP pour les expertises lors des travaux d'investigation aux abords de la rivière Quyon, tel que présenté.

Adoptée

Le conseiller Brian Middlemiss revient à la table à 22h15.

**11-05-689**

**DISPOSITION DES PNEUS DE 48 po. ET PLUS – ÉCO-CENTRE**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 8 000,00 \$ pour la disposition des pneus se trouvant sur le site de l'éco-centre et qui ont un diamètre de plus de 48 po.

Adoptée

**11-05-690**

**GRILLE DE TARIFS – ÉCO-CENTRE**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la grille tarifaire suivante pour l'acceptation des produits à l'éco-centre :

1. Objets encombrants .....	Gratuit
2. Métal.....	Gratuit
3. Pneus de voitures et camionnettes camions (inférieur à 48 po.) déjantés .....	Gratuit
4. Pneus de voitures et camionnettes camions (inférieur à 48 po.) non-déjantés .....	15,00 \$
5. Matériaux de construction (secs).....	125,00 \$ / tonne
6. Déchets contaminés .....	140,00 \$ / tonne
7. Bois.....	70,00 \$ / tonne
8. Béton .....	35,00 \$ / tonne
9. Recyclable (triés).....	Gratuit
10. Pneus 48 po. et plus, jusqu'à maximum de 70 po.(diamètre extérieur) .....	2,00 \$ / pouce
	Maximum 100,00\$

Adoptée

**11-04-691**

**RÈGLEMENT DE NUISANCES – CONSULTATIONS PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac procède à la révision de certains de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de nuisances 04-07 fait partie de ces règlements;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens a déjà eu des rencontres avec certains membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent faire preuve de transparence et d'impartialité;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE :

- Le conseil tiendra des consultations publiques et privées du 17 mai 2011 au 16 août 2011;
- Le conseil tiendra ces consultations au besoin;
- Le conseil rencontrera les citoyens ou représentants de groupe de citoyens qui auront sollicité un temps de consultation en contactant la réception;
- Le conseil accordera un maximum de 30 minutes aux groupes ou personnes intéressées pour présenter un document au conseil;

- Le conseil fera parvenir par la poste une invitation à tous les citoyens les invitant à participer.

Adoptée

**11-05-692**

**BILLETS DE COURTOISIE – Règlements 04-07 et 176-01**

CONSIDÉRANT le règlement sur les nuisances no 04-07 et le règlement d'administration et d'interprétation des règlements d'urbanisme no 176-01;

CONSIDÉRANT les demandes des citoyens lors de la réunion publique du 19 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil désire poursuivre l'application du règlement de nuisances 04-07 et du règlement 176-01 ;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil reconnaît qu'un changement d'approche est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'utilisation des billets de courtoisie, afin de poursuivre l'application des règlements 04-07 et 176-01.

Adoptée

Le conseiller Jim Coyle quitte la réunion à 22h25.

**11-05-693**

**INFRACTION – Nuisances – 4700 Foran**

CONSIDÉRANT le règlement sur les nuisances 04-07;

CONSIDÉRANT QUE les avis d'infraction envoyés aux (3) propriétaire concernant la vétusté du bâtiment;

CONSIDÉRANT les inspections effectuées;

CONSIDÉRANT les photos prises lors des inspections;

CONSIDÉRANT l'entente qui avait été conclue avec le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil reconnaît qu'il y a infraction ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que ce conseil autorise que le dossier soit transmis nos conseillers juridiques pour procédures de démolition du bâtiment situé au 4700 Foran.

Adoptée

**11-05-694**

**RÈGLEMENT 03-11 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 084-88 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il est nécessaire de modifier le règlement 084-88 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance régulière du 12 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Roger Larose

ET RÉSOLU QU'il soit statué et ordonné ce qui suit à savoir :

Que l'article 5 du règlement 084-88 soit changé pour le texte suivant :

**Article 5** -    « Le requérant doit accompagner sa demande de son paiement des frais d'étude de la demande qui sont fixés à 750,00 \$ ».

Et que l'article 11 soit changé pour le texte suivant :

**Article 11**-    « Le directeur général fait afficher sur le terrain qui fait l'objet d'une demande de dérogation mineure, une affiche suffisamment grande et qui indique que la dite propriété fait l'objet d'une demande de dérogation mineure ».

**Article 15** -    Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Adoptée

**11-05-695**

**RÈGLEMENT DE NUISANCES – COMITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une pétition concernant le règlement de nuisances de la part d'un comité de citoyens "pour les changements positifs";

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'avis que certains changements s'imposent dans ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le comité a déjà recueilli une foule d'information concernant ce règlement;

Il est

Proposé par        Roger Larose  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise les conseillers intéressés à oeuvrer avec des membres du comité de citoyens "pour des changements positifs" et formuler des recommandations au conseil municipal.

Adoptée

**11-05-696**

**AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES ARTISTES DU PONTIAC**

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de loisir, de la culture et de l'action communautaire ;

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde une aide financière au montant de 200,00 \$ à l'Association des artistes de Pontiac, tel que recommandé par le Comité de loisir, de la culture et de l'action communautaire, tout tel que prévu au budget 2011. (Poste budgétaire no 0270-190-970).

Adoptée

**11-05-697**

**AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION RÉCRÉATIVE ET SPORTIVE DE QUYON**

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de loisir, de la culture et de l'action communautaire ;

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde une aide financière au montant de 18 000,00\$ à l'Association récréative et sportive de Quyon, tel que recommandé par le Comité de loisir, de la culture et de l'action communautaire, tout tel que prévu au budget 2011. (Poste budgétaire no 0270-190-970).

Adoptée

**RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE**

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

**DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE**

- Registre de correspondance du mois d'avril 2011.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- |                  |                                       |
|------------------|---------------------------------------|
| Sylvie           | - Coût de vie – frais de déplacements |
| Nancy            | - Employés – M. Claude – comités      |
| M. Claude Vision | conseil                               |
| M. Dubé          |                                       |

**11-05-698**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par Lynne Beaton

Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 22h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*